

# La télésurveillance des maladies cardiaques : examen

## Messages clés

- La télésurveillance est un type de services de soins de santé offerts virtuellement pouvant servir à compléter les soins en personne pour les patients ayant une maladie cardiaque chronique (p. ex. insuffisance cardiaque, fibrillation auriculaire, hypertension artérielle) ou pour les patients en réadaptation cardiaque.
- En mars 2021, l'ACMETS a publié une analyse de l'environnement – reposant sur une revue de la littérature et une enquête pancanadienne – décrivant les programmes de télésurveillance en vigueur au Canada et soulevant des facteurs d'ordre opérationnel à considérer.
- En décembre 2021, l'ACMETS a publié un rapport d'utilisation optimale, plus exhaustif, sur le sujet. Cependant, étant donné que les programmes de télésurveillance sont en voie d'être mis en œuvre au Canada, le rapport ne porte pas sur les questions habituelles sur l'efficacité clinique et le rapport cout/efficacité. Il se concentre plutôt sur les facteurs à considérer sur le plan de la mise en œuvre, et l'analyse est structurée en trois parties, soit un examen réaliste, un examen des perspectives, expériences et attentes, et un examen des considérations d'ordre éthique.
- Le Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé (CEETS) de l'ACMETS a ensuite émis les recommandations ci-dessous concernant la mise en œuvre de programmes de télésurveillance:
  - les programmes doivent être flexibles et adaptables à différentes circonstances;
  - ils doivent faire partie intégrante du cheminement clinique des patients atteints de maladies cardiaques chroniques, et des processus et politiques doivent être établis pour les appuyer;
  - les provinces et territoires doivent veiller à ce que l'utilisation des données sur les patients et la confidentialité soient au premier plan des négociations des contrats de service;
  - l'équité numérique doit être prise en compte afin d'éviter que les programmes de télésurveillance des maladies cardiaques créent ou exacerbent des iniquités dans les soins de santé;
  - les programmes doivent comprendre un volet d'évaluation qui confirmerait que les objectifs sont atteints.
- Les recommandations et les facteurs à considérer quant à la mise en œuvre sont décrits plus en détail dans la section des résultats du rapport.

## Contexte

La télésurveillance est un type de services de soins de santé offerts virtuellement qui peut servir de complément aux soins en personne pour les patients ayant des maladies cardiaques chroniques (p. ex. insuffisance cardiaque, fibrillation auriculaire, hypertension artérielle) ou pour les patients en réadaptation cardiaque. Bien qu'elle ne se veuille pas un substitut aux soins en personne, elle peut contribuer à améliorer la qualité des soins, à réduire le besoin de visites en personne, à réduire les hospitalisations et à améliorer l'accès aux soins pour les patients vivant en milieu rural et éloigné. Étant donné l'augmentation considérable des soins virtuels entraînée par la pandémie de COVID-19, on s'attend à ce que les programmes de télésurveillance suscitent beaucoup d'intérêt chez les provinces et territoires canadiens.

## Technologie

Par définition, la télésurveillance consiste en l'utilisation de technologies de télécommunication pour la transmission de données sur la santé entre patients et fournisseurs de soins de santé. Il peut s'agir de différents types de données sur la santé, par exemple des mesures d'activité physiologique comme la saturation en oxygène et le rythme cardiaque, ou encore des observations du patient sur son état mental et sa prise de médicaments. À titre d'exemple, chez les patients atteints d'hypertension, les mesures de la tension artérielle pourraient être transmises pour évaluer l'efficacité et l'observance du traitement. Aux fins de cette évaluation des technologies de la santé (ETS), l'ACMETS considère qu'un programme de télésurveillance est un programme officiel structuré offert par une autorité de la santé ou une organisation de soins de santé qui peut recourir à diverses technologies (p. ex. visioconférence, moniteurs de la tension artérielle, portails en ligne) pour recueillir et transmettre des données sur le patient.

## Question

Étant donné que des programmes de télésurveillance sont en voie d'être mis en œuvre au Canada (bien que les provinces et territoires en soient à différentes étapes), un examen des facteurs qui contribuent à la réussite de la mise en œuvre aidera à guider les stratégies des décideurs à l'avenir.

## Méthodologie

L'ETS ne porte pas sur les questions habituelles sur l'efficacité clinique et le rapport cout/efficacité, mais plutôt sur des facteurs à considérer sur le plan de la mise en œuvre. Elle comprend trois parties, soit un examen réaliste

(visant à recenser les principaux mécanismes perçus ou réels des programmes de télésurveillance), un examen des perspectives, expériences et attentes (effectué à l'aise d'une synthèse thématique des recherches qualitatives primaires et d'interactions directes avec les patients et les soignants), et un examen des considérations d'ordre éthique (visant à soulever et à aborder les principales questions éthiques entourant la mise en œuvre des programmes de télésurveillance). Le Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé (CEETS) de l'ACMTS a élaboré des recommandations reposant sur les données probantes présentées dans le rapport d'ETS.

## Résultats

S'appuyant sur les constatations de l'ETS réalisée par l'ACMTS au sujet des programmes de télésurveillance des maladies cardiaques chroniques, le CEETS recommande de faire appel à une vaste gamme d'intervenants aux étapes de la conception et de la mise en œuvre; les facteurs à considérer concernant plusieurs aspects importants sont résumés ici..

## Questions ou commentaires au sujet de l'ACMTS ou de cet outil?



En ligne :

[acmts.ca](https://acmts.ca)



Courriel :

[demandes@cadth.ca](mailto:demandes@cadth.ca)



Twitter :

[@ACMTS\\_CADTH](https://twitter.com/ACMTS_CADTH)



Bulletin Nouveauté à l'ACMTS :

[acmts.ca/abonnez-vous](https://acmts.ca/abonnez-vous)

### AVERTISSEMENT

Le présent document est diffusé à titre d'information exclusivement, et rien n'est dit ou garanti quant à son adéquation à une finalité déterminée; il ne saurait tenir lieu de l'avis ou de l'opinion en bonne et due forme d'un médecin ni du jugement professionnel qui intervient dans la prise de décisions. Toute utilisation de ce document se fait entièrement aux risques et périls de l'utilisateur. L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (« ACMTS ») n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité du contenu de ce document et elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou des omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage du présent document, du matériel de tiers contenu dans le document, ni des sources d'information de référence. Dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, les opinions exprimées ici ne reflètent pas forcément celles de Santé Canada, des gouvernements provinciaux ou territoriaux, ou des autres bailleurs de fonds de l'ACMTS, ou de tout tiers fournisseur d'information. Le document est protégé par le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle; seule l'utilisation à des fins personnelles, privées et non commerciales est autorisée.

### À propos de l'ACMTS

L'ACMTS est un organisme indépendant sans but lucratif dont le mandat est de fournir aux décideurs du système de santé canadien des preuves objectives leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'usage optimal des médicaments, des dispositifs médicaux et des procédures cliniques au sein de notre système de santé.

L'ACMTS reçoit du financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec.

janvier 2022

**ACMTS** Preuves à l'appui.

[acmts.ca](https://acmts.ca)